

Le bilan des conditions de travail 2009

Les données du bilan annuel des conditions de travail 2009 sont issues des analyses conduites par le ministère du travail, de la solidarité et de la fonction publique à partir des contributions fournies par les services centraux et déconcentrés du ministère, les autres administrations publiques concernées et les organismes de prévention des risques professionnels.

Cet ouvrage présente les éléments de politique générale en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité au travail mises en œuvre en 2009. Il rappelle notamment le rôle des différents acteurs de la prévention au sein de l'entreprise et hors de l'entreprise (ministères, inspection du travail, organismes techniques et partenaires sociaux notamment).

Les statistiques AT-MP

S'agissant des maladies professionnelles, on constate qu'après la légère baisse enregistrée en 2006, leur nombre est reparti fortement à la hausse. Le nombre de décès lié à ces maladies était en baisse régulière depuis quelques années ; il s'est accru en 2008 pour atteindre 425 décès.

S'agissant des accidents du travail, il faut noter que leur fréquence continue de baisser. Elle était, en 2008, de 38 accidents pour 1000 salariés, contre 46 accidents pour 1000 salariés il y a 10 ans. C'est une donnée très positive qui montre l'efficacité de l'action coordonnée des pouvoirs publics, des partenaires sociaux et des entreprises. Elle est d'ailleurs confirmée en valeur absolue sur l'année 2008 qui a connu une baisse généralisée des principaux indicateurs.

Le nombre des accidents du travail baisse pour la première fois depuis 3 ans pour atteindre 704 000 accidents. Parmi ces accidents, le nombre d'accidents graves continue de diminuer. Le nombre de décès liés à des accidents du travail repart à la baisse après les augmentations très inquiétantes des deux années précédentes pour s'établir à 569 décès par an.

Les actions nationales

Les priorités d'actions des pouvoirs publics en 2009, en concertation avec les partenaires sociaux, ont été marquées par l'approfondissement des actions inscrites dans le premier plan santé au travail et par le développement de nouveaux chantiers dans la continuité des conférences sur les conditions de travail d'octobre 2007 et juin 2008.

Ces actions nationales ont été menées avec le souci constant de rechercher un équilibre entre :

- activité normative ; le bilan recense l'ensemble des décrets ou arrêtés publiés tout au long de l'année dans des domaines très diversifiés
- opérations de contrôle ; l'année 2009 a vu se réaliser concrètement la fusion des inspections du travail du régime général, de l'agriculture et des transports. Le transfert des personnels et des moyens a été réalisé dès le mois de janvier et un vaste plan de formation a été déployé dans les services afin de faciliter l'appropriation des réglementations et des modalités d'intervention spécifiques à

chaque secteur. Au total, ce sont plus de 800 agents qui ont rejoint le ministère du travail

- actions d'animation afin de diffuser la politique d'amélioration des conditions de travail au plus près des acteurs de terrain ; ces actions recouvrent l'échange et la diffusion de bonnes pratiques, la mise en place d'outils concrets et communs, le partage des connaissances ou l'amélioration de la formation. Elles se sont traduites notamment par la mise en place du Réseau francophone de formation en santé au travail et par l'ouverture du site « travailler-mieux.gouv.fr » dont la vocation est de rassembler des informations pratiques à destination des entreprises (en particulier les PME-TPE) et des représentants du personnel.

L'action du ministère en matière de conditions de travail a été centrée sur des thématiques identifiées comme prioritaires notamment les risques chimiques et physiques, le risque routier professionnel, les troubles musculo-squelettiques, les addictions et les risques psycho-sociaux.

Les troubles musculo-squelettiques constituent à eux seuls 80 % des maladies professionnelles et connaissent une hausse constante et régulière depuis plusieurs années. C'est la raison pour laquelle ils ont constitué un axe fort de l'action du ministère en 2009 avec l'organisation d'un colloque sur les TMS dans les industries agro-alimentaires en partenariat avec le ministère de l'agriculture et les organismes de prévention et surtout la reconduction d'une large campagne nationale d'information et de prévention.

Le thème des risques psycho-sociaux fait l'objet d'un chapitre particulier du bilan qui revient à la fois sur l'évolution du cadre juridique et réglementaire et sur le plan d'urgence pour la prévention du stress au travail dont les axes majeurs étaient : l'ouverture de négociations sur la prévention du stress dans toutes les entreprises de plus de 1 000 salariés, le développement d'actions d'information et d'accompagnement des PME/TPE et la prise en compte des RPS lors de tout processus de restructuration engagé dans les entreprises

L'action publique en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail s'appuie enfin sur la participation de nombreux autres services, organismes ou associations dont les réalisations sur l'année 2009 sont présentées de manière développée.

Les actions territoriales

Dans le cadre des plans régionaux de santé au travail, des budgets opérationnels de programme régionaux ou des travaux des CRPRP, les thèmes abordés par les régions ont été ciblés sur certains risques (CMR, poussières de bois, TMS et risques émergents) ou sur certains secteurs professionnels (BTP, métallurgie, sites Seveso, garages, aide à domicile).

Le bilan présente à ce titre une sélection des nombreuses actions mises en œuvre par les services déconcentrés, seuls ou en partenariat.

Il rappelle la généralisation des cellules régionales pluridisciplinaires dont toutes les régions sont désormais dotées et dont la mission essentielle est d'apporter un appui méthodologique, technique et juridique dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Il détaille enfin les deux campagnes nationales de contrôle réalisées par l'inspection du travail, l'une sur les points de vente des produits phytosanitaires, qui a généré près de 1300 contrôles, l'autre sur les travaux d'élagage, avec près de 700 contrôles opérés.

La concertation et la négociation

L'année 2009 a été une année charnière dans le développement de la concertation entre les différents intervenants dans le domaine de la santé au travail.

Elle a été marquée par l'installation du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), dont les missions sont non seulement de participer à la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail, mais aussi, de faire vivre la concertation entre tous les intervenants dans ce domaine.

Elle a également connu une montée en puissance des Comités régionaux de prévention des risques professionnels (les CRPRP) qui sont le « miroir » du COCT au niveau régional et dont la composition favorise une approche globale et pluridisciplinaire de la santé au travail.

La négociation collective en matière de santé et de sécurité au travail a été particulièrement riche tout au long de l'année 2009, en premier lieu sur le thème de la modernisation des services de santé au travail mais aussi sur l'emploi des seniors avec un grand nombre d'accords comportant des dispositions explicites sur l'amélioration des conditions de travail.